



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Gap, le 10 JUIN 2021



IB
cigt
MRO
copie faite - c/pdt
bc

Monsieur Arnaud MURGIA
Président de la communauté de
communes du Briançonnais
1 rue de l'Aspirant Jan
05 100 Briançon

Monsieur le Président,

Par courrier du 18 mars dernier, vous m'informiez de l'arrêt du plan de mobilité simplifié de la communauté de communes du Briançonnais et sollicitiez mon avis en tant que personne publique associée au titre de l'article L. 1214-36-1 du code des transports. Même si cet article ne prévoit pas formellement d'avis de l'État, je tiens à souligner votre engagement dans cette démarche volontaire.

Le plan de mobilité simplifié est un document stratégique non opposable, qui permettra d'orienter les interventions de l'intercommunalité sur l'organisation des conditions de mobilité des personnes et du transport de marchandises à court, moyen et long terme. Dans ce cadre, il s'agit d'un outil essentiel dans la structuration puis la mise en œuvre de la compétence « mobilité », pour laquelle la communauté de communes a délibéré favorablement le 16 février dernier.

Les services de la DDT ont été associés par la communauté de communes aux diverses étapes de l'élaboration de ce plan, notamment lors de réunions techniques et des comités de suivi. Ils ont pu ainsi faire part de leurs remarques.

Concernant le contenu du plan, je salue le travail de la communauté de communes, qui est structuré, complet et lisible. Ce plan intègre l'ensemble des grandes thématiques liées à la mobilité sur lesquelles l'EPCI-FP pourra avoir un rôle direct ou indirect, au travers d'actions d'aménagement, d'animation et de gestion de services. Concernant la mobilité des personnes, ce plan concerne à la fois la population résidente du territoire et la population touristique.

Il vise notamment à améliorer l'accessibilité et les déplacements internes au territoire en proposant des solutions alternatives à celles réalisées individuellement en voiture, qui ont un impact négatif sur l'environnement et la qualité de vie notamment en saison touristique. Je retiens également l'engagement et la volonté de la communauté de communes d'améliorer la lisibilité de l'offre (notamment les transports publics réguliers, transports à la demande et navettes touristiques), et de proposer des solutions en lien avec l'évolution de la demande (covoiturage dynamique, autopartage, réseau cyclable, etc.).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

Avec nos excuses pour le retard apporté dans cette
réponse (hors délai de 2 mois).
La préfète,

Bien à vous,

Martine CLAVEL

Affaire suivie par : FRAISSE Paul
Téléphone : 04 92 40 35 34
Courriel : paul.fraisse@hautes-alpes.gouv.fr

Direction Départementale des territoires
3, place du Champsaour
05 000 Gap
www.hautes-alpes.gouv.fr